

## Le Dispositif de transmission de savoir-faire rares et d'excellence

### 1. Les objectifs

Parce que certains métiers d'art ne disposent plus de filière de formation, mais aussi pour la conservation des spécialités de certains professionnels ou encore du patrimoine culturel des entreprises transmises de génération en génération, la Fédération des Métiers d'Art d'Alsace a mis en place un « Dispositif de transmission de savoir-faire rares et d'excellence ».

Les objectifs principaux du dispositif sont :

- Sauvegarder et **transmettre des savoir-faire rares ou d'excellence**
- Permettre aux ateliers de **former une main d'œuvre qualifiée**, qui soit adaptée à l'esprit de leur production et de s'engager dans une dynamique de création / innovation.
- Contribuer au **développement des métiers d'art** et en particulier à la création d'emploi dans ce secteur.

### 2. Public visé

Le dispositif s'adresse en priorité aux personnes qui **souhaitent se perfectionner** dans un domaine rare pour **créer leur entreprise** ou **intégrer un atelier**. La formation s'adresse en premier lieu à des **demandeurs d'emploi**.

Les ateliers d'art qui entrent dans le dispositif œuvrent dans le domaine de la tradition, de la restauration ou de la création et répondent à des critères de rareté, de qualité, de potentialité en termes de débouchés.

**Les candidatures, établies sous forme de binômes artisans-stagiaires, sont sélectionnées par un comité de pilotage composé de la frémaa et des partenaires de l'action.**

### 3. Le fonctionnement

Le projet s'appuie sur la transmission des savoir-faire par un **enseignement direct**, délivré à **temps plein sur une année renouvelable** par un artisan d'art reconnu par la FREMAA, **au sein de son propre atelier**. La formation débute en septembre pour une durée d'**un an**. En complément, et dans le cadre d'un **partenariat avec l'École de Management de Strasbourg**, les stagiaires suivent un **programme pédagogique en regroupement** dans les domaines de l'histoire de l'art, de la création artistique, de la communication, de la gestion, du marketing, etc (150h).

### 4. Partenaires

Cette action a été mise en place avec le soutien du Fonds Social Européen (Alsace et Lorraine), du Ministère de la Culture et de la Communication – Mission Métiers d'Art, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, de la DIRECCTE Alsace, du Conseil Régional Alsace, de la Chambre des Métiers d'Alsace et de Pôle emploi.

**Elle bénéficie aujourd'hui du soutien du Fonds Social Européen et de la Région Grand Est.**

### 5. Contact

Séverine Manouvrier

Chargée de projets

**Fédération des Métiers d'Art d'Alsace**

12 rue des Métiers - 68000 COLMAR

Tel. 03 89 23 65 65

[severine.manouvrier@fremaa.com](mailto:severine.manouvrier@fremaa.com)